

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 6 décembre 2023

DEL_20231206_21

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **20**
De votants **26**

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Convention d'Objectifs
et de Financement
2023-2024
Lieu d'Accueil Enfants-
Parents (LAEP)
entre la Ville et la CAF

Avenant Prestation de
service-
Bonus Territoire CTG**

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Laurence FREMINET
Gilles BRIAND - Emilie CORDIER - Hervé MORICE - Sébastien WAIRY
Myriam LEROUX - Eric MEIGNEN - Jean-Pierre LE CROM
Laurence DUPONT - Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER
Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS - Thierno DIALLO - Brieg PICAULT
Marjorie GARCIA - Françoise HAFFRAY - Didier NOUZILLEAU
Alain DESMARS

Le Maire certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été
affichée à la porte de
la Mairie le
07 décembre 2023

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat
respectivement :**

- Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE
- Denis ROULAND a donné son pouvoir à Gilles BRIAND
- Laurence DUPONT a donné son pouvoir à Stéphanie BURNEL (arrivée à 20h24)
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Myriam LEROUX
- Magalie MACE a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- David PELON a donné son pouvoir à Françoise HAFFRAY

Et que la convocation
avait été faite le

29 novembre 2023

Absent(e)s : Michel CONANEC - Cécile NICOLAS - Aurélie LEGUNEHEC

M. Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé :

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents, à Trignac le L.A.E.P Ô'Carillon a pour mission de conforter la relation entre les enfants et les parents.

Depuis sa labellisation en 2017 en tant que L.A.E.P., la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique lui apporte un soutien à travers un financement de base lié à l'activité de l'équipement : la prestation de service Laep. Cela relève d'une convention d'objectifs et de financement par période de 4 ans, actuellement 2021-2024.

Le LAEP était également soutenu dans le cadre des financements liés au Contrat Enfance-Jeunesse, arrivé à échéance en 2022.

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 044-214402109-20231206-DEL_20231206_21-DE

 S2LO

Désormais la Caf, au côté des financements habituels qui se poursuivent (prestation de service), apporte une aide complémentaire adossée à la Convention Territoriale Globale : le Bonus Territoire, à compter de 2023.

Aussi la convention d'objectifs et de financement 2021-2024, en cours, fait l'objet d'un avenant intégrant cette nouvelle donne. L'avenant précise les modalités de calcul du Bonus territoire et ses modalités de versement.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver l'avenant Bonus Territoire-LAEP, ci-joint, à la convention d'objectifs et de financement 2021-2024 en cours, entre la Ville de Trignac et la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique et d'autoriser le Maire, ou son représentant, à la signer.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Education, Petite enfance, Enfance, Jeunesse en date du 9 novembre 2023,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Article 1 : D'approuver l'avenant Prestation de service Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) - Bonus Territoire Convention Territoriale Globale (CTG) à la convention d'objectifs et de financement 2021-2024 en cours, entre la Ville de Trignac et la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique,

Article 2 : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Retour en Mairie le :
Publié le 12/12/2023
Publié ou affiché le :
ID : 044-214402109-20231206-DEL_20231206_21-DE

